

Charte déontologique MÉDIATEURS DU SUD

Médiateurs
du Sud 



Médiateurs du Sud (MDS) regroupe les adhérents qui ont émis le souhait de participer à la promotion de la médiation sous différentes formes ou qui favorisent cette démarche de promotion par leur soutien financier (paiement d'une cotisation annuelle).

L'association vise principalement la défense des intérêts de ses adhérents.

Toute personne s'adressant à MDS et qui souhaite bénéficier de l'intervention d'un ou plusieurs médiateurs pour régler un conflit devra s'acquitter au préalable de la cotisation demandée et deviendra de ce fait adhérent.

L'association s'engage sur de nombreux points et incarne des valeurs :

- de **simplicité** : l'offre de service est lisible, accessible et claire
- de **transparence** quant aux éléments contractuels proposés, son fonctionnement, sa gouvernance
- de **service** avec une attention particulière à la qualité du conseil rendu aux adhérents
- de **liberté** pour chaque adhérent demandant une médiation de choisir son médiateur ou d'en changer
- de **réactivité** pour répondre aux attentes et besoins de chaque adhérent

Le médiateur MDS s'engage en outre :

- à privilégier et proposer en toutes circonstances la médiation en adéquation avec les besoins et l'intérêt de l'adhérent
- à répondre dans les plus brefs délais aux sollicitations de personnes non encore adhérentes
- à veiller à n'avoir aucune action de quelque nature que ce soit qui pourrait entacher le bon renom et l'image de l'association Médiateurs du sud.

Médiateurs
du Sud 

contact@mediateursdusud.com

www.mediateursdusud.com